

Procès-verbal de la réunion des ministres des Finances de l'Union occidentale (Paris, 17 octobre 1948)

Légende: Lors d'une réunion tenue à Paris le 17 octobre 1948, les ministres des Finances de l'Union occidentale rappellent la nécessité de donner au traité de Bruxelles un contenu économique. Selon eux, les questions de défense commune ne doivent pas être le seul objet de la coopération, un échange de vues sur les questions proprement commerciales doit également avoir lieu.

Source: National Archives of the United Kingdom, Kew. <http://www.nationalarchives.gov.uk>, Records of international organizations, DG. Copies of records of the Brussels Treaty Organisation and Western European Union. Brussels Treaty Organisations and Western European Union: Microfilm copies of files, DG 1.

Procès verbal de la réunion des ministres des Finances tenue à Paris, le dimanche 17 octobre 1948, Document n°147.

Paris: Commission permanente du traité de Bruxelles, 17.10.1948. 12 p.

Copyright: (c) WEU Secretariat General - Secrétariat Général UEO

URL:

[http://www.cvce.eu/obj/proces_verbal_de_la_reunion_des_ministres_des_finances_de_l_union_occidentale_paris_17_o
ctobre_1948-fr-4d8255a7-c692-49a0-9b5d-36fd682163df.html](http://www.cvce.eu/obj/proces_verbal_de_la_reunion_des_ministres_des_finances_de_l_union_occidentale_paris_17_octobre_1948-fr-4d8255a7-c692-49a0-9b5d-36fd682163df.html)

Date de dernière mise à jour: 07/09/2012

DECLASSIFIÉ
U.E.O 1er MARS 1984

TOP SECRETDOCUMENT METRIC N° 147.Exemplaire No 148...COMMISSION PERMANENTE DU TRAITE DE BRUXELLES.PROCES VERBAL DE LA REUNION DES MINISTRES DES FINANCES
TENUE A PARIS, LE DIMANCHE 17 OCTOBRE 1948.

Etaient présents :

FRANCE

M. H. QUEUILLE, Président du Conseil, Ministre des Finances.
 M. PETSCHÉ, Secrétaire d'Etat aux Finances
 M. SERGENT, Attaché Financier à Londres
 M. SACRAY, Attaché Financier à Bruxelles
 M. GUINDEY, Directeur des Finances Extérieures au Ministère
 des Finances
 M. ALPHAND, Directeur Général au Ministère des Affaires
 Etrangères
 M. DANGELZER, Ministère des Finances
 M. J. LEVY,

BELGIQUE

M. G. EYSKENS, Ministre des Finances
 M. DUVIEUSART, Ministre des Affaires Economiques
 M. VAN HEURCK, Directeur Général de la Trésorerie
 M. MASOIN, Conseiller au Ministère des Finances

LUXEMBOURG

M. Pierre DUPONG, Président du Conseil, Ministre des Finances

PAYS-BAS

M. LIEFTINCK, Ministre des Finances
 M. LIEFRENCK, Expert
 M. VAN DEN BRINK, Ministre des Affaires Economiques
 M. SPIERENBURG,

ROYAUME-UNI

Sir Stafford CRIPPS, Chancelier de l'Echiquier
 Sir Henry WILSON SMITH
 M. MAKINS
 M. R. FRASER
 M. E.F.P. BLUNT
 M. E.R. COPLESTON

DECLASSIFIE
UEO 1er MARS 1984

La Conférence est présidée par M. Queuille, Premier Ministre et Ministre des Affaires Étrangères de France. Il accueille les délégués dans les termes suivants :

"Je suis particulièrement heureux d'accueillir aujourd'hui, à Paris, mes collègues, les quatre Ministres des Finances des pays signataires, avec la France, du Pacte de Bruxelles.

Cette réunion est la seconde que tiennent les Ministres des Finances des pays signataires du Pacte.

La première s'est tenue à la fin du mois d'avril dernier à Bruxelles, sur l'aimable invitation de notre Collègue, M. Eyskens, Ministre des Finances de Belgique.

Au cours de cette première réunion, nous nous étions principalement occupés des paiements à l'intérieur de l'Europe. Nous avons examiné - suivant quelle formule il serait possible de développer au maximum les échanges entre les pays européens, et d'utiliser à cet effet l'aide promise par le Gouvernement des États-Unis.

Nous avons élaboré un système qui, pour la première fois, impliquait l'utilisation, en vue de faciliter les paiements intra-européens, de la contre-valeur en monnaie nationale de l'aide américaine sous forme de don.

Hier, le Conseil de l'Organisation Européenne de Coopération Economique s'est réuni. Cette séance a été l'une des plus importantes qu'il ait tenues depuis sa constitution.

Plusieurs d'entre nous y représentaient leurs gouvernements respectifs. J'ai personnellement vivement regretté de ne pouvoir y assister.

L'un des principaux, sinon le principal objet de cette réunion, a été d'approuver définitivement un accord entre les pays participants, relatif à un régime nouveau des paiements intra-européens.

Ce régime nouveau est l'une des réalisations les plus importantes accomplies par l'Organisation depuis sa constitution. Il ne reproduit pas exactement le projet que nous avons envisagé à Bruxelles au mois d'avril dernier. Il s'en rapproche néanmoins beaucoup par une de ses caractéristiques essentielles, qui est l'utilisation pour les paiements intra-européens de la contre-valeur en monnaie nationale de l'aide américaine.

Je crois avoir le droit de dire que, si les Ministres des Finances des cinq pays signataires du Pacte de Bruxelles n'avaient pas, pour la première fois, mis en avant cette idée au mois d'avril dernier, le Conseil de l'Organisation n'aurait pas été à même de réaliser ce pas en avant.

Si j'ai tenu à rappeler ce fait, ce n'est pas pour le vain plaisir de nous en attribuer le mérite. C'est pour les deux raisons suivantes :

Tout d'abord il démontre qu'à côté et dans le cadre de la Coopération que nous poursuivons en commun, au sein de l'Organisation européenne de Coopération Economique, il y a place pour une coopération plus particulière entre nous.

/Ce précédent.....

DECLASSIFIE
UEO - 2 - MARS 1984

Ce précédent doit nous encourager à examiner quels sont les autres domaines dans lesquels nous pouvons utilement nous concerter, en vue d'adopter une attitude commune au sein de l'O.E.C.E.

Ce fait illustre d'autre part que le Pacte de Bruxelles a une signification économique, et non pas seulement politique.

Nul des Gouvernements signataires n'est plus que le Gouvernement français, convaincu de la nécessité de donner au Pacte un contenu économique. Si nous pouvons être appelés, au cours de la présente réunion, à traiter des aspects financiers de questions - qui ont principalement un aspect politique - et même militaire, nous ne devons pas à mon sens perdre de vue le côté proprement économique de notre coopération. Je crois donc que les questions de défense commune ne doivent pas être le seul objet de notre ordre du jour pendant la présente réunion, et que nous devons également procéder à des échanges de vues sur des questions proprement commerciales.

Je vous proposerai donc de diviser en deux parties notre ordre du jour. Une partie serait consacrée aux questions de défense en commun qui nous ont été renvoyées par les Ministres de la Défense Nationale, l'autre partie serait consacrée aux questions économiques.

Ayant affirmé la conviction profonde du Gouvernement français sur la nécessité de donner au Pacte de Bruxelles une signification plus large qu'une signification purement politique ou militaire, je n'en serai que plus à l'aise pour dire quelques mots sur les aspects financiers des problèmes de défense en commun, qui nous ont été soumis par les Ministres de la Défense Nationale de nos cinq pays.

Ce ne seront que des indications, car je ne veux pas anticiper sur la discussion que nous aurons, si vous en êtes d'accord, sur ce sujet.

Le problème de la défense en commun me paraît soulever, dans le domaine économique, un problème de règlements extérieurs, et un problème économique et financier intérieur.

Sur le plan des relations financières extérieures, un problème naîtra du fait que la défense en commun impliquera non seulement une coordination des efforts militaires des cinq pays, en vue de les orienter vers un but commun, mais aussi certains échanges de prestations. Ces échanges pourront revêtir diverses formes. Ils pourront consister dans des envois de matériel de pays à pays. Ils pourront consister dans la possibilité donnée à un pays par un autre d'utiliser certains procédés de fabrication. Ils pourront consister dans l'entretien aux frais d'un des pays associés, de certains contingents envoyés sur son territoire par un autre pays associé.

Dans tous les cas, la question se pose de savoir si ces échanges de prestations donneront lieu à des règlements financiers de pays à pays et, dans l'affirmative, de savoir comment ces règlements seront faits.

L'Organisation Européenne de Coopération Economique s'est préoccupée du problème des paiements qui se posent entre les pays européens, et notamment entre nos 5 pays.

Elle a établi une provision des règlements entre les pays participants, pour l'année 1949.

/Elle a prévu.....

DECLASSIFIE
11.03.14. MARS 1984

Elle a prévu les moyens de couvrir les soldes qui apparaîtront. Ces prévisions, et les moyens de règlements envisagés, n'ont tenu aucun compte de règlements de caractère militaire, et les calculs risqueraient d'être bouleversés, dans le cas où, aux règlements prévus, viendraient s'ajouter des paiements intra-européens de caractère militaire.

Nous avons fait l'apprentissage, pendant la dernière guerre, d'un système d'aide mutuelle gratuite entre les pays alliés. En vertu de ce système, chacun des alliés fournissait tout ce qu'il était en mesure d'apporter en vue de l'effort commun, dans la limite de ses ressources et de ses possibilités économiques. Chaque pays fournissait gratuitement aux autres ce qu'il était en mesure de lui apporter, de sorte que la coopération militaire entre les pays associés n'était jamais arrêtée par des difficultés de règlements en devises.

Si nous voulons voir la coopération entre nos pays dans le domaine de la défense se développer, sans que les questions de devises contraignent jamais ce développement, il me semble, à première vue, que nous n'avons pas de meilleure solution à notre disposition, que de recourir de nouveau à ce système d'aide mutuelle gratuite.

Je ne pense pas que nous puissions avoir l'ambition d'arriver aujourd'hui à une formule précise. En effet, les données mêmes du problème dont nous nous occupons sont, sur le plan militaire, encore très imprécises.

L'aide mutuelle gratuite est un principe plutôt qu'une formule. Si nous pouvions nous mettre d'accord pour adopter un principe de ce genre, nous pourrions laisser au Comité financier dont la création est prévue le soin d'examiner sous quelle forme il pourrait être mis en application.

La défense en commun pose d'autre part un problème économique et financier intérieur.

Il ne m'appartient pas de dire comment le problème du financement de l'effort militaire se pose dans les pays autres que la France. Ce que je voudrais, c'est dire brièvement comment la question se présente dans mon Pays.

La France a un budget militaire très lourd, qui représente environ 300 milliards de francs, soit entre le tiers et le quart du budget total. Cette dépense correspond à l'ensemble des charges que nous assumons pour assurer des missions multiples. Indépendamment des missions à accomplir sur le territoire métropolitain, elles comportent la garde de nos territoires d'outre-mer, notre participation à l'occupation en Allemagne et en Autriche et le maintien de nos lignes de communication.

A cet effort financier correspond un effort économique considérable. La présence sous les drapeaux de centaines de milliers d'hommes représente un prélèvement considérable sur nos disponibilités en main-d'oeuvre. Ce prélèvement se fait lourdement sentir au moment où nous essayons, conjointement avec les autres pays associés au sein de l'Organisation Européenne de Coopération Economique, de remettre sur pied l'économie française.

Nos dépenses militaires représentent donc une lourde ponction sur le revenu national et sur nos ressources de main d'oeuvre. Je suis obligé de dire de façon très claire, que nous ne pouvons pas augmenter le montant en

/valeur.....

DECLASSIFIE

UE 04 4e MARS 1984

valeur absolue de ce prélèvement. Le chiffre de 300 milliards de francs est un impératif qui ne peut être dépassé, sans compromettre gravement l'équilibre du budget français.

Serait-il d'ailleurs conforme à notre intérêt commun de développer l'effort militaire à un degré qui compromettrait notre santé économique ? Peut-on construire un système de défense digne de ce nom, autrement que sur une économie saine ?

N'vons-nous d'ailleurs pas les uns et les autres pris, dans le cadre de la Convention Economique Européenne, des engagements tendant au maintien et à la restauration de notre équilibre économique ?

J'ai tenu à insister sur ce point, mais je n'entire pas une conclusion négative.

Je crois au contraire qu'à l'intérieur de la limite absolue que nous sommes ainsi obligés de nous fixer, nous pouvons faire beaucoup dans le sens de la coopération en matière de défense.

Sans entrer dans un domaine qui n'est pas le mien, mais celui du Ministre de la Défense Nationale, je crois que nous pouvons envisager une meilleure répartition des tâches entre nous, une spécialisation, une standardisation, une certaine intégration de nos forces, en vue d'atteindre un objectif commun.

De la sorte, sans que la France ait à augmenter sa dépense militaire totale au delà du maximum dont j'ai parlé, il doit être possible d'atteindre, grâce à la coopération entre les cinq Pays, une plus grande efficacité.

Je n'ai voulu, en vous soumettant ces quelques idées, au commencement de nos conversations, que vous apporter des éléments de discussion.

Je serai maintenant heureux de savoir quelles sont vos propres vues, et quelles sont en particulier, vos suggestions sur l'ordre dans lequel nous devons aborder les questions inscrites à notre ordre du jour.

DECLASSIFIE
UEO⁵ Ter MARS 1984

Sir Stafford Cripps (Royaume Uni) suggère l'adoption de l'ordre du jour proposé par la Commission Permanente. Approuvé.

1. Inclusion dans le système métro des personnes qui participent à la Conférence des Ministres des Finances et des Affaires Economiques.

Le Secrétaire Général attire l'attention de la Conférence sur la procédure élaborée par la Commission Permanente pour la protection du secret de ses travaux et de ceux du Comité Militaire. La Commission Permanente a décidé que puisque les Ministres des Finances vont discuter de questions en rapports directs avec l'organisation des Cinq Puissances, le code spécial de sécurité devrait également s'appliquer aux participants à cette Conférence, quoique d'une manière aussi limitée que possible. Il croit savoir que les Comités de Sécurité Nationaux des différents pays ont entrepris d'initier les délégations à la procédure spéciale dans la mesure où ceci a été nécessaire; il sait que du côté Français ceci a été fait et que des précautions suffisantes ont été prises pour assurer le secret des délibérations. Il demande si les formalités nécessaires ont été accomplies par chacune des autres délégations.

Confirmation en est donnée.

Le Secrétaire Général ajoute que cette procédure implique également qu'aucune déclaration ne devra être donnée individuellement à la presse sur les points principaux de l'ordre du jour. Il conviendra de renvoyer les journalistes au communiqué, si les Ministres estiment opportun d'en publier un par l'entremise du Secrétaire Général.

2. Examen du Document Métro No: 134 - Problèmes Financiers posés par les dispositions dont ont convenu les ministres de la Défense.

Sir Stafford Cripps (Royaume Uni) se référant au par. 9 du Document Métro No: 134, déclare que les Cinq pays n'en sont pas encore au moment où ils pourront entreprendre quoique ce soit d'aussi définitif que ce qui est indiqué dans ce document. D'une part, les plans militaires n'ont pas encore été élaborés et d'autre part, les conséquences de ces plans n'ont pas encore été étudiées par le Comité Militaire d'Approvisionnement. Jusqu'à l'accomplissement de ces deux étapes, il sera impossible d'avoir une vue d'ensemble du problème et de déterminer les implications financières qui en résultent. Le troisième facteur à considérer concerne les prochaines élections Américaines. Il est impossible de savoir ce que fera le nouveau Gouvernement en ce qui concerne sa participation aux mesures prises par les Cinq pays concernant la défense.

En conclusion, il pense que les questions préliminaires telles que celles qui sont posées dans les par. 7 et 8 qui demandent une solution immédiate pourront être traitées sur une base ad hoc en attendant la conclusion d'un accord d'ensemble. Il pense cependant qu'au stade actuel il serait prématuré de discuter les détails d'un programme de défense à exécuter éventuellement et par conséquent de discuter le par. 9.

Sur ce point, il convient d'attendre que les besoins soient définis par les Chefs d'Etats-Majors et par le Comité Militaire d'Approvisionnement. Alors seulement il sera possible d'estimer les implications financières.

/Sir Stafford.....

DECLASSIFIE
U.E.O. 61^{er} MARS 1984

Sir Stafford Cripps déclare qu'à son avis personnel il conviendrait de demander aux Ministres des Affaires Étrangères de convoquer, aussitôt que les renseignements nécessaires seront disponibles, une réunion des Ministres de la Défense, des Affaires Étrangères, des Affaires Économiques et des Finances en vue d'examiner les dispositions définitives à prendre pour l'exécution du programme d'armement.

Il est tout à fait d'accord avec M. Queuille pour estimer que les dispositions concernant la défense ne devraient ~~en aucun cas~~ être retardées à cause des complications financières qu'elles comportent.

M. Eyskens (Belgique) se déclare lui-même en accord avec Sir Stafford Cripps. Il note également qu'il est impossible de discuter le par. 9 (a), mais il se demande si Sir Stafford Cripps se réfère également au par. 9 (b). Est-il nécessaire d'attendre également l'avis des experts militaires et les élections américaines peuvent-elles vraiment avoir une influence sur cette question ?

Il est d'avis que les questions énumérées au par. 7 ne justifient pas une réunion spéciale des Ministres des Finances. Ces questions sont d'importance relativement limitée et pourront être réglées sur une base bilatérale sans nécessiter de réunion spéciale. Si la réunion d'aujourd'hui n'a pas d'autre objet que le par. 7, il est d'avis qu'elle a été mal préparée et se demande pourquoi il a été nécessaire qu'elle ait lieu un dimanche.

ils/ Le Professeur Lieftinck (Pays-Bas) se déclare d'accord avec M. Eyskens en ce qui concerne ce dernier point. Il désire qu'il soit indiqué au procès-verbal que son Gouvernement estime inopportun une réunion le dimanche matin. Les sentiments religieux du peuple hollandais pourraient en être affectés; des membres de sa délégation n'ont pu remplir leurs devoirs religieux et, d'autre part, ont été privés d'un repos bien gagné. En outre, le fait que cette réunion ait lieu un dimanche risque de créer inutilement de l'inquiétude à l'étranger. Il suggère que des réunions n'aient lieu le dimanche que dans des cas de très grande urgence.

En revenant à l'ordre du jour, il déclare qu'il est de fait que les plans de défense ne sont pas encore prêts. Ce n'est pas aux Ministres des Finances de pousser leurs collègues militaires sur la voie du réarmement; ils devraient plutôt leur laisser le soin d'indiquer leurs besoins. Il est d'accord avec Sir Stafford Cripps qu'il serait préférable d'attendre les résultats du travail de coopération entre les Ministres de la Défense en ce qui concerne les plans de défense de l'Union Occidentale. D'autre part, il désire faire les remarques suivantes :

1. chaque pays a déjà engagé des dépenses considérables pour sa propre défense, ce qui constitue une lourde charge à la fois pour les budgets nationaux et du point de vue des disponibilités en devises.

2. les Chefs d'États-Major se sont déjà mis d'accord sur un programme de défense aérienne qui place une lourde charge sur les budgets nationaux, du moins en ce qui concerne les Pays-Bas.

C'est pourquoi il pense qu'une discussion préliminaire devrait avoir lieu pour envisager la façon de surmonter les difficultés qui résultent de ces deux points. Par exemple, les Cinq États de l'Union Occidentale ne

/placent.....

DÉCLASSIFIÉ
 U E O 1er MARS 1984

placent pas toutes leurs commandes d'armements les uns chez les autres, mais seurent ailleurs. Ce fait cause de sérieuses difficultés en matière de devises. Ne serait-il pas possible de se mettre d'accord en principe pour que les Cinq Pays placent leurs commandes les uns chez les autres, se donnant une préférence mutuelle et une priorité ? Il est d'avis également qu'un échange de vues utile pourrait avoir lieu au cours de la réunion en ce qui concerne l'exécution du plan aérien.

Sir Stafford Cripps (Royaume Uni) s'excuse d'être responsable du fait que la réunion se soit tenue un dimanche. Il a pensé qu'en premier lieu ce serait commode pour M. Queuille, et en second lieu que les Ministres étant déjà à Paris pour la Conférence de l'O.E.C.E., il serait pratique de se réunir le lendemain, ce qui éviterait aux délégués un voyage supplémentaire.

En ce qui concerne les arrangements aériens indiqués au par. 7, la réunion pourrait procéder à un échange de vues sur les points (a) et (b) comme il l'a déjà suggéré. Dans le cas de son propre pays, il est en mesure d'annoncer que les difficultés résultant de (a) et (b) ont déjà été partiellement résolues sur la base d'un emprunt et en partie par la fourniture de matériel et le paiement des dépenses nécessaires. Le Royaume Uni est prêt à en faire autant pour les autres points.

En ce qui concerne la suggestion de M. Lieftinck relative à une préférence mutuelle, il la croit impossible tant que l'on ne sait pas ce que seront les commandes militaires. Il est plus que probable en effet, que l'on aura besoin d'équipement américain.

Il souligne que les Cinq Pays cherchent en même temps à organiser la remise sur pied de l'industrie européenne et à réarmer. Il peut être avantageux d'acheter dans d'autres pays afin de permettre la remise sur pied industrielle en Europe. Il conclut en disant qu'une décision finale ne pourra être prise qu'au moment où l'on pourra voir l'ensemble du programme de réarmement.

Le Professeur Lieftinck (Pays-Bas), après avoir remercié Sir Stafford Cripps de sa déclaration en ce qui concerne la date de la réunion, croit comprendre que celui-ci estime qu'il ne sera possible d'aller plus avant que sous deux conditions :

- (a) si des détails supplémentaires sont disponibles en ce qui concerne les plans de défense;
- (b) quand seront connus les résultats des élections américaines; ceci est particulièrement important puisqu'il convient de tenir compte de la possibilité d'une aide supplémentaire de l'Amérique.

Il est pleinement d'accord avec l'appréciation portée par Sir Stafford Cripps sur la situation.

Sir Stafford Cripps a dit que dans la période intermédiaire les difficultés résultant des points (a) et (b) pourraient être réglées entre les Cinq dans le sens large et libéral qu'il a indiqué.

Le Professeur Lieftinck, se félicitant de cette déclaration du Gouvernement Britannique en conclut que celui-ci est prêt à discuter avec la

/Hollande....

DECLASSIFIE
U⁸E⁰ - 1er MARS 1984

Hollande des mesures destinées à surmonter certaines difficultés dans l'exécution du plan de défense aérienne. En attendant la décision finale en matière financière, ces problèmes devraient être réglés sur une base ad hoc. Il est d'accord avec Sir Stafford Cripps que nous devrions attendre quelques mois, voir ce qui résultera des travaux du Comité des Chefs d'Etat-Major et du Comité Militaire d'Approvisionnement, attendre les élections américaines et chercher à résoudre les problèmes intermédiaires de la manière indiquée.

M. Queuille (France) Président, reconnaît que jusqu'à présent les plans militaires n'ont pris aucune forme précise, mais il est d'avis que si les Chefs d'Etat-Majors doivent préparer leurs plans sans que les Ministres des Finances leur en indiquent les limitations et les possibilités du point de vue financier, ils travailleront dans le noir; c'est pourquoi il pense qu'il est nécessaire de créer un Comité financier qui travaillera en liaison étroite avec les Chefs d'Etat-Majors comme suggéré au Document Metric No: 134.

Sir Stafford Cripps (Royaume Uni), voit une difficulté à cette procédure: il n'est pas sûr qu'un Comité constituerait l'organisme approprié. Il est d'avis que les aspects financier et économique sont inséparables. Il suggère d'adjindre des membres financiers et économiques au Comité Militaire d'Approvisionnement et tire comparaison du cas de l'Etat-Major Conjoint de Production de son propre pays. Il préférerait laisser aux Ministres des Affaires Etrangères le soin de régler la forme de l'organisation plutôt que de créer un Comité qui risquerait de constituer une charge au lieu d'être un avantage.

Sir Stafford Cripps considère que la réunion présente doit traiter seulement le point de vue financier et qu'elle risquerait de compliquer le travail des Ministres des Affaires Etrangères si elle essayait de régler la question d'organisation. Un Comité dans le genre de celui qui est suggéré par Président n'aurait qu'une compétence limitée. Il demande l'avis du Secrétaire Général à ce sujet.

Le Secrétaire Général souligne que le Conseil Consultatif sera certainement heureux de recevoir toutes propositions présentées par les Ministres des Finances. Si la réunion d'aujourd'hui ne formule pas de propositions, le Conseil Consultatif devra leur renvoyer l'affaire une nouvelle fois. C'est pourquoi il est d'avis que des recommandations dans le sens indiqué par le Président sont essentielles.

M. Petsche (France), pense que l'organisation envisagée par M. Queuille ne préjugera pas la forme de l'organisation qui devra être créée ultérieurement. Les Chefs d'Etat-Majors ont besoin de quelques principes du point de vue financier qui leur permettent d'établir leurs plans militaires. Il envisage une organisation de conseillers travaillant à côté des militaires et chargés de leur renseigner d'une manière générale sur les possibilités et les limites du point de vue financier. Il pense que les indications fournies par les experts sur cette dernière question sont particulièrement importantes.

Sir Stafford Cripps propose que les recommandations suivantes soient présentées au Conseil Consultatif :

"Les Ministres des Finances recommandent aux Ministres des Affaires Etrangères la création d'un Comité économique et financier chargé de travailler en étroit contact avec les Chefs d'Etat-Majors et avec le Comité Militaire d'Approvisionnement".

Approuvé.

/Le Professeur.....

DECLASSIFIE
UEO 1er MARS 1984

Le Professeur Lieftinck (Pays-Bas), souligne que pour couvrir les dépenses financières du réarmement chacun des Cinq Pays devrait prendre à sa charge une part égale. L'aspect commercial ne devrait pas non plus être omis. Un grand nombre d'accords commerciaux prévoient à notre actif certaines livraisons de matériel de guerre. Si celles-ci sont exclues des traités commerciaux, il en résultera un trou dans l'équilibre précédemment atteint. Certains recevront plus d'armes qu'ils ne pourront en livrer; il conviendra de tenir compte de ce fait au moment de se mettre d'accord sur le principe. Il serait préférable de laisser le soin de discuter cette question aux Ministres des Affaires Economiques responsables des accords commerciaux. La Conférence pourrait présenter une recommandation qu'un Comité d'experts économiques et financiers soit chargé d'étudier cette question en même temps que les problèmes financiers.

Sir Stafford Cripps (Royaume Uni) propose que les Ministres des Finances présentent aux Ministres des Affaires Etrangères la recommandation suivante :

"Les Ministres des Finances recommandent que, pour les questions mentionnées au paragraphe 7 du compte rendu des Chefs d'Etats-Majors, les pays intéressés concluent des arrangements financiers ad hoc de nature à permettre que s'établisse un courant de fournitures nécessaires jusqu'à la conclusion d'un accord d'ensemble".

M. Patsche (France) se déclare en principe d'accord avec le projet de résolution de Sir Stafford Cripps. Il ajoute cependant une réserve, à savoir que les paiements en devises étrangères devront être évités autant que possible. Il suggère également que la même procédure soit appliquée également aux cas prévus au point 8 et aux cas semblables.

Sur la suggestion de Sir Stafford Cripps (Royaume Uni), il est entendu que son projet et les amendements de M. Patsche seront étudiés par les experts.

Après un court intervalle, les experts présentent le texte suivant qui est approuvé :

"Les cinq Ministres prennent note des arrangements particuliers intervenus sur certains des problèmes mentionnés au paragraphe 7. Ils suggèrent que les autres problèmes analogues (y compris ceux du paragraphe 8) qui se poseront dans l'avenir immédiat, donnent lieu à des arrangements financiers ad hoc conçus dans le même esprit de façon à permettre l'échange des prestations nécessaires en attendant la conclusion d'un accord général".

Se référant à la suggestion qu'il a faite au début de la réunion, Sir Stafford Cripps propose que la recommandation suivante soit présentée au Conseil Consultatif :

"Les Ministres des Finances invitent les Ministres des Affaires Etrangères à convoquer, aussitôt que les plans militaires seront prêts, une réunion des Ministres des Affaires Etrangères, des Ministres de la Défense, des Ministres des Finances et des Affaires Economiques, en vue de discuter le règlement de ces plans".

/33. Mise à.....

DECLASSIFIE
UEO 1er MARS 1984

3. Mise à exécution de la Résolution en matière Economique et Financière, adoptée par le Conseil Consultatif le 20 juillet 1948 (Document No: L/36 (Version Définitive)).

Se référant au paragraphe 1 du Document L/36, Sir Stafford Cripps (Royaume Uni) rappelle l'excellent résumé fait par M. Queuille des travaux des Ministres des Finances des Cinq Puissances depuis la signature du Traité de Bruxelles. Ces travaux ont abouti à la réalisation très satisfaisante que constitue la signature du la veille par 19 états, dans le cadre de l'O.E.C.E., de l'accord de paiements européens.

Il estime que ceci constitue une excellente réponse à la question posée au Par. 1 du Document L/36.

En ce qui concerne la politique à long terme (par. 2 du Doc. L/36), il estime que les Ministres des Finances doivent en premier lieu attendre que les plans de l'O.E.C.E. se soient développés, puisque cette organisation est particulièrement active dans ce domaine. Il considère que les Cinq Puissances ne pourraient pas faire grand chose d'utile en dehors de l'O.E.C.E.; elles risqueraient de donner l'impression qu'elles veulent former une chapelle à l'intérieur de l'organisation. C'est pourquoi, il est d'avis qu'il serait préférable de ne pas aller plus avant dans le domaine économique en dehors du cadre de l'O.E.C.E. Il serait plus sage de concentrer les énergies des Cinq au sein de cette dernière.

Le Professeur Lieftinck (Pays-Bas) est d'accord d'une manière générale avec Sir Stafford Cripps, mais il souligne qu'étant donné l'existence de l'Union Occidentale, les Gouvernements devraient étudier les politiques à long terme des quatre autres pays pour s'assurer que ces programmes ne nuisent pas aux autres. Ils pourraient même suggérer des changements à ces programmes.

Sir Stafford Cripps (Royaume Uni) souligne qu'il a déjà été admis à l'O.E.C.E. que des ~~accords bilatéraux~~ portant sur des plans à long terme ne sont pas seulement possibles mais désirables. (discussions bilatérales)

M. Queuille (France) suggère que les cinq délégations à l'O.E.C.E. se réunissent pour discuter les questions de politique à long terme.

Le Secrétaire Général souligne qu'une procédure analogue est déjà en vigueur en ce qui concerne l'Assemblée des Nations Unies, l'UNESCO et l'Organisation Mondiale de la Santé.

Sir Stafford Cripps (Royaume Uni) déclare qu'il n'est en rien opposé à des discussions officieuses sur certaines questions convenues, mais il pense que des réunions séparées convoquées à cette fin non seulement risqueraient de décourager les 14 autres pays de l'O.E.C.E., mais également nuiraient à l'organisation elle-même.

Les Ministres approuvent le communiqué suivant qui sera publié dans les cinq capitales à 18 heures le même jour :

"Le Secrétaire Général de la Commission Permanente communique :

Dans le cadre du Traité de Bruxelles.

/Les Ministres.....

DECLASSIFIE
U.E.O 1er MARS 1984

- 11 -

Les Ministres des Finances des Cinq Puissances signataires de ce Traité se sont réunis à Paris le 17 octobre.

Ils ont étudié les résultats de la coopération économique et financière entre les cinq puissances depuis la signature du Traité de Bruxelles.

Ils ont examiné l'action à entreprendre en vue d'harmoniser la politique à long terme de leurs Gouvernements respectifs.

Ils ont considéré de façon préliminaire les problèmes soulevés à la suite de la récente réunion des Ministres de la Défense Nationale des Cinq Puissances et proposé des suggestions concernant la procédure, qui seront soumises au Conseil Consultatif au cours de sa prochaine session le 25 octobre.

Le Président se déclare très satisfait des résultats de la réunion et remercie ses collègues de l'esprit de coopération dont ils ont fait preuve.

Sir Stafford Cripps (Royaume Uni) remercie le Président de son hospitalité et de la manière dont il a dirigé la réunion. Il a le sentiment qu'elle a prouvé une fois de plus la solidarité des cinq puissances.

Paris le 17 octobre 1948.